

Marocains résidant à l'étranger

Journée d'étude sur les conventions maroco-hollandaises de protection sociale

La décision des Pays-Bas de réduire de 40%, dès janvier 2013, les allocations familiales destinées aux enfants, aux veuves et aux orphelins des Marocains mobilise gouvernement et ONG. C'est dans ce contexte qu'Al Hoceima a accueilli hier une rencontre où les différents aspects de cette décision ont été débattus. Rappelons que cette décision a été prise de manière unilatérale par les autorités hollandaises en abrogeant la convention encadrant les pensions des retraités et de leurs ayants droit.

Jaafar Debbagh, directeur de la coopération et des études au sein du ministère chargé de la Communauté marocaine établie à l'étranger, devait donner lecture hier de l'aspect juridique de la protection des droits sociaux des travailleurs marocains dans le cadre des conventions de partenariat entre le Maroc et l'Union européenne. De son côté, Abdelhamid Jamri, président de la commission onusienne de la protection des travailleurs immigrés et de leurs ayants droit, devait analyser la législation internationale de la protection des droits sociaux acquis par les travailleurs immigrés.

Était attendu également à la tribune le directeur de la stratégie de la Caisse nationale de la sécurité sociale, pour aborder la dimension juridique des droits sociaux des ressortissants marocains établis en Hollande dans le cadre des conventions bilatérales. Afin d'enrichir les débats, des témoignages ont été au programme portant sur les conventions maroco-hollandaises sur la protection sociale. «La protection



La décision de réduire de 40% les allocations a été prise de manière unilatérale par les autorités hollandaises.

social en Hollande et la législation hollandaise» est le thème qu'a retenu le vice-maire de Rotterdam-Nord, Ahmed Hrika.

Enfin, cette journée de réflexion devait aboutir à des recommandations. Rappelons que le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Saad-Eddine El Othmani, avait fait savoir au Parlement que son département avait

pris contact avec l'Organisation internationale du travail pour coordonner les positions et demander des conseils juridiques et qu'une cellule de veille, composée du ministère des Affaires étrangères, du ministre chargé des MRE et de la Caisse nationale de la sécurité sociale avait été mise sur pied et se réunit chaque semaine. ■

Le ministre marocain des Affaires étrangères avait pris contact avec l'OIT pour coordonner les positions et demander des conseils juridiques.